



FICHE DE CANDIDATURE

Election au Conseil d'administration du CNOSF

Assemblée générale du CNOSF | 19 juin 2025

Candidat au titre des représentants des membres de catégorie 1, 2, 3, 4 ou 5

Je soussigné(e) : Gilles Lecocq

Né(e) le : 16 septembre 1955

Rattaché(e) à la catégorie (cocher) :

- Fédérations olympiques (cat. 1)
- Fédérations sportives nationales (cat.2)
- Fédérations multisports ou affinitaires (cat.3)
- Fédérations scolaires ou universitaires (cat.4)
- Membres associés (cat. 5)



Photo

Structure parrainant la candidature : Comité Français Pierre de Coubertin

Eventuelle fonction au sein de la structure : Vice-Président en charge du pôle Culture

Autres mandats électifs accomplis et fonctions occupées dans le domaine sportif :

Société Française de Psychologie du Sport, Administrateur, 1999/2010.
Société Française de Psychologie, Vice-Président, 2003/2010
Société Française de Psychologie, Secrétaire-Général, 2010/2018
Société Francophone de Philosophie du Sport, Vice-Président, 2013/2020
Société Francophone de Philosophie du Sport, Président, 2020/2024
Société Francophone de Philosophie du Sport, Vice-Président, 2024/2028
Comité Français Pierre de Coubertin, Vice-Président, 2021/2024 & 2024/2028

Reconnais, en signant le présent document, que je certifie jouir de mes droits civils et n'être sous l'effet d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance qui s'opposerait à l'exercice de mes fonctions ou à mon inscription sur les listes électorales.

Expression libre :

Que restent-ils des mises en scène des spectacles olympiques et paralympiques dans le quotidien des institutions sportives et des institutions éducatives qui se préoccupent du mieux-être de ceux et de celles qui s'engagent dans la pratique d'une activité physique ?

En lien avec cette question, ma candidature, parrainée par le Comité Français Pierre de Coubertin, au Conseil d'administration du CNOSF, s'inscrit dans une perspective qui s'appuie sur des expériences significatives vécues avec quelques athlètes de la Génération 2024 qui ont vécu dans leurs corps les affres d'un triptyque « Excellence-Excès-Exclusion ». En tant que psychologue du sport j'ai ainsi fréquenté une sorte de « Cour des Miracles », au contact de quelques « Gueules Cassées » et de quelques « Espoirs Déçus » qui n'ont pu vivre pleinement leurs appartenances à la Génération 2024.

Or ces personnes reconnaissent après-coup que leurs expériences sont devenues pour elles un moment de référence dans la mesure où elles ont découverts deux versants d'une même médaille : le versant où une personne excellente est en proie à des vulnérabilités psychosociales et le versant où une personne vulnérable éprouve les bienfaits d'une résilience qui la conduit vers de nouvelles formes d'excellence.

A partir de ces deux versants dont l'un ne va pas sans l'autre, la prise en compte de la santé mentale des athlètes et de leur bien-être est une priorité qu'il convient de ne pas occulter dans une démarche olympique d'éducation qui donne de la valeur à une éducation à la santé et au mieux-être des athlètes et des éducateurs-entraîneurs.

Dans un souci d'éclairer cette priorité, ma candidature s'inscrit autour de la mise en perspectives de six objectifs complémentaires :

1. Promouvoir les valeurs interculturelles contemporaines de l'olympisme et du paralympisme, héritées de la vision des fondateurs du Mouvement olympique et adaptées à quelques enjeux sociétaux contemporains majeurs.

2. Accueillir 5 générations qui, après 2024, sont les acteurs de mises en scène d'événements nationaux et internationaux qui s'entrechoquent :

Une génération 2025 qui, 20 ans après la loi du 11 février 2005, est (toujours ?) à la recherche de territoires sportifs et éducatifs qui font de l'inclusion de tous et de toutes une priorité fondamentale.

Une génération 2026 qui va ressentir dans les Alpes italiennes quelques ambiguïtés à vivre intensément des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver tout en prenant conscience de la nécessité de faire œuvre de créativité pour envisager de nouvelles formes de sports d'hiver adaptées à des exigences de développement durable.

Une autre génération 2026 qui va faire l'expérience de découvrir sur le continent africain quelques dimensions interculturelles qui valorisent les logiques de développement intégral des jeunes générations.

Une génération 2027 qui va accompagner en Arabie Saoudite l'élargissement d'une vision des activités corporelles à finalités compétitives et de loisirs vers trois pratiques culturelles originales : les sports virtuels associant efforts physiques et technologies numériques, les compétitions virtuelles inspirées de compétitions existant dans des cultures sportives réelles et les jeux vidéo compétitifs.

Une génération 2028 qui va franchir l'Océan atlantique pour vivre pleinement l'ambiance des JOP d'été en Californie sans être nostalgique de ce qui a pu se passer durant l'été 2024 à Paris.

Ces cinq générations s'inscrivent dans des temporalités culturelles différentes qui méritent d'être conjuguées ensemble afin de permettre à chacune d'entre elles de se sentir reconnue de façon équitable dans son originalité. C'est une démarche essentielle pour tirer les leçons du dispositif Génération 2024 et favoriser une adaptation réussie aux particularismes de ce qui va se vivre en 2030 dans les Alpes françaises.

3. Développer une réflexion collective à propos des caractéristiques de l'évolution d'un nouvel humanisme du sport pour la période 2024/2028. Cette réflexion collective s'inscrira utilement en résonance avec ce que le CNOSF avait déjà initié en 1994, à la suite du 12ème Congrès olympique, celui du « Centenaire et de l'Unité », à propos du devenir de l'humanisme du sport, après un siècle d'olympisme.

4. Reconnaître les trois piliers qui assurent les fondations d'un développement humain durable et d'une écologie corporelle au sein des cultures sportives et des cultures olympiques : le Sport, la Santé et l'Éducation

5. Conjuguer les antagonismes et les complémentarités qui animent les territoires sportifs et les territoires olympiques, tant au niveau national qu'au niveau international.

6. Imaginer de nouvelles formes de partenariats en vue d'une croissance mutuelle des institutions sportives et des institutions éducatives qui favorisent, sans discrimination, le mieux-être des personnes qui pratiquent des activités physiques, des plus jeunes aux plus âgées.

Être héritier d'une Symphonie olympique heureusement inachevée ne va pas de soi, sauf à faire résonner ENSEMBLE les sonorités du Sport, de la Santé et de l'Éducation au sein de cultures sportives et olympiques multiples. Les mélodies symphoniques associées à ces résonances supposent la déclinaison de plusieurs formes de dialogues intergénérationnels et interculturels.

C'est dans ce sens que ma candidature s'inscrit dans une opportune nécessité d'entretenir également des liens riches en promesses entre le CNOSF, le CIO et le CIP pour faire d'une éducation olympique universelle une réalité sans cesse à identifier autour de plusieurs repères explicites :

- La recherche constante d'une Unité dans les diversités (en lien avec les initiatives menées par le Président du CIO entre 2013 et 2025).

- La déclinaison des fondements de la formule « Je suis parce que nous sommes » (en lien avec les perspectives proposées par la Présidente du CIO élue en mars 2025 et qui prendra ses fonctions autour du 23 juin 2025)

- La résonance de la devise du Comité international paralympique, « L'Esprit en Mouvement » avec celle qui met en avant « Le Corps en Mouvement, même lorsque celui semble empêché ».

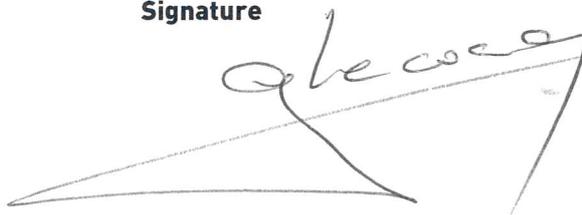
Reconnais, en signant le présent document :

- Que le CNOSF est autorisé à reproduire et diffuser la présente fiche de candidature ainsi que tout document joint (à l'exception du formulaire de contact) au dossier de candidature sur tous supports pour toute la durée de l'Olympiade, et je garantis avoir tous les droits à cet effet.
- Être informé que des données personnelles sont collectées dans la présente fiche de candidature par le CNOSF, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) Personnelles n°2016/679 et à la Loi informatique et libertés n°78-17. Ces données sont collectées dans le cadre de ma candidature au Conseil d'administration du CNOSF, pour le mandat 2025-2029, conformément à ses dispositions statutaires. Le CNOSF présente donc un intérêt légitime à traiter ces données. Ces données feront l'objet d'un traitement informatique, par le CNOSF responsable du traitement. Elles seront destinées au Comité de déontologie du CNOSF. Les données personnelles relatives aux candidatures sont conservées pendant un délai de 5 ans à compter de la clôture du processus électoral, indépendamment de l'acceptation ou du rejet de la candidature. Ce délai est justifié par le délai de prescription de 5 ans en matière de responsabilité civile (article 2224 du Code civil), permettant de répondre à d'éventuels recours ou contestations liés à la validité du processus électoral. Passé ce délai, les données sont supprimées ou anonymisées, sauf en cas de contentieux en cours. Les données pourront également être transmises à des sous-traitants, notamment pour l'hébergement et la fourniture de solutions logicielles, dans le but de garantir l'exécution du service. Ces données personnelles ne feront l'objet d'aucun usage commercial. Je bénéficie concernant ces données, du droit d'accès, du droit de rectification ou d'effacement, de modification de ces données en cas d'informations incorrectes, du droit d'opposition, du droit à limitation du traitement de ces données, pour des raisons tenant à ma situation particulière. Ces droits peuvent être exercés directement par courrier adressé au CNOSF situé au 1 avenue Pierre de Coubertin, 75013 Paris ou par courriel à dpo@cnosf.org. En cas de non-respect de mes droits, il est également possible de saisir la CNIL, via son site internet (www.cnil.fr)

Fait à Cormeilles-en-Parisis

Le 18 mai 2025

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Le...'. The signature is written over a faint horizontal line and is enclosed within a large, hand-drawn triangular shape.



FORMULAIRE DE PARRAINAGE

Election au Conseil d'administration du CNOSF

Assemblée générale du CNOSF : 19 juin 2025

- Chaque fédération ou membre associé du CNOSF ne peut parrainer qu'une candidature.
- Une candidature ne peut être parrainée que par un membre de la catégorie correspondante.
- Le pouvoir de parrainage est subordonné à la condition que le membre ait participé au renouvellement de ses dirigeants pour l'Olympiade en cours et qu'il soit en situation d'exercer son droit de vote lors de l'Assemblée générale.
- Ce parrainage doit être intégré au dossier adressé par le candidat au directeur le 20 mai 2025, cachet de la Poste faisant foi.

Je soussigné(e) : **Bernard MACCARIO**

Président(e) de **Comité français Pierre de Coubertin** , structure relevant
de la catégorie (cocher) :

- Fédération olympique (cat. 1)
- Fédération sportive nationale (cat. 2)
- Fédération multisport ou athlétique (cat. 3)
- Fédérations scolaires ou universitaires (cat. 4)
- Membre associé (cat. 5)

Certifie que ma structure a procédé au renouvellement de ses dirigeants élus pour l'Olympiade en cours le **5 décembre 2024**

Parraine la candidature de **Gillès LECOCC** au Conseil d'administration
pour la mandature **2025-2029**, présentée au titre de la catégorie des (cocher) :

- Fédérations olympiques (cat. 1)
- Fédérations sportives nationales (cat. 2)
- Fédérations multisport ou athlétiques (cat. 3)
- Fédérations scolaires ou universitaires (cat. 4)
- Membre associé (cat. 5)

Fait à **Paris**
Le **6 mai 2025**

Signature de la Présidente/du Président et
cachet de la structure précédés et de la
mention manuscrite « bon pour parrainage »

Bon pour parrainage

